

Rapport n°21

Accunsentu per a convenzione di Gestione Urbana è Sociale di Vicinanza (GUSP) per i quartieri priuritarii

Approbation de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) pour les quartiers prioritaires

Forte d'une expérience de mise en œuvre d'une politique de gestion urbaine et sociale de proximité depuis 2003 dans les quartiers sud de Bastia et depuis 2014 dans le centre ancien, et tirant les enseignements des démarches passées, des avancées qu'elles ont permises et des limites qu'elles ont rencontrées, la Ville de Bastia a élaboré, en 2021 une nouvelle convention GUSP afin de simplifier la démarche et sa mise en œuvre, convention commune aux deux quartiers prioritaires.

Au regard de la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville, un travail a été engagé pour élaborer un nouveau contrat de ville de l'agglomération de Bastia pour la période 2024-2030. Ce nouveau contrat de ville a été validé par les copilotes et partenaires et inclut bien évidemment la démarche GUSP.

Afin de mettre en cohérence la démarche GUSP et le contrat de ville 2024-2030, une nouvelle convention GUSP pour la période 2024-2030 est ainsi proposée : elle s'appuie largement sur la convention GUSP validée en 2021, et la remplace.

La convention ainsi établie, et jointe au présent rapport, se veut être un outil simple et clair d'utilisation et peut ainsi se résumer :

Objet de la GUSP : contribuer à l'amélioration du service rendu aux habitants, par le biais de :

- la remédiation, avec réactivité et effet durable, des différents dysfonctionnements constatés affectant la vie quotidienne des habitants,
- la pérennisation des investissements réalisés, en particulier dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- le développement d'initiatives concourant au vivre ensemble dans les quartiers.

Périmètre de la GUSP :

Le territoire d'intervention de la GUSP 2024-2030 est celui des QPPV, tels qu'arrêtés par Décret dun°2023- 1312 du 28 décembre 2023, à savoir : Bastia Meridionale et Bastia Mezana

Si le dispositif GUSP est commun aux deux QPPV Bastia Meridionale et Bastia Mezana, les démarches seront adaptées aux spécificités de ces deux territoires.

Domaines d'intervention de la GUSP :

- organisation des espaces publics et privés,
- stationnement, circulation,
- propreté, entretien, maintenance des immeubles et des espaces extérieurs et traitements paysagers,
- services urbains, ordures ménagères et tri sélectif, économies d'énergie,
- présence humaine, accueil, gardiennage et surveillance, médiation, sécurité et tranquillité publique...
- travail social de proximité, accompagnement social lié au logement,
- convivialité, vivre ensemble, développement du lien social.

Outre ces registres d'intervention, une attention sera portée aux secteurs en chantier, notamment sur le secteur du NPRU.

Gouvernance : la maîtrise d'ouvrage de la GUSP sera assurée par la Ville de Bastia, en lien avec les signataires et partenaires.

Modalités de travail : la démarche GUSP reposera sur :

- une plateforme de veille,
- des groupes de projet,
- un bilan à mi-parcours et à l'achèvement de la convention.

L'implication d'habitants volontaires apportant leur expertise d'usage aux groupes de projet et participant aux diagnostics en marchant, implication qui sera renforcée tout au long de la démarche.

Durée de la convention : la convention est établie sur la durée du nouveau contrat de Ville 2024-2030 et s'achèvera ainsi au 31 décembre 2030. Elle pourra être reconduite ou faire l'objet d'avenants.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les termes de la convention et ses annexes, et le contenu de la démarche de GUSP.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et ses annexes et les documents se rapportant à cette affaire.